

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Décret n°2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social
Art. L2315-18 : tous les membres de la délégation du personnel au CSE doivent recevoir une formation en santé, sécurité et conditions de travail
Loi du 2 août 2021 applicable au 31 mars 2022 : la formation de recyclage est de 3 jours

PUBLIC CONCERNE

- Membre du CSE ne faisant pas partie de la commission santé, sécurité et conditions de travail

PRE-REQUIS

- Etre élu(e) au CSE de son entreprise et avoir déjà suivi une formation initiale

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation en santé, sécurité et conditions de travail
- Assurer pleinement son mandat en santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE en utilisant tous les moyens d'actions et les outils à disposition
- Devenir un acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Être capable de repérer les situations dangereuses dans une situation de travail
- Être capable de mener une enquête après un accident du travail
- Être capable de proposer des actions de prévention pour éviter l'apparition des accidents ou leur répétition.

CONTENU :

- ❖ **La réglementation du CSE**
 - Le CSE : rôles et missions en S&ST
 - La CSSCT : nomination, fonctionnement, relations avec le CSE, rôles et missions
- ❖ **La prévention des risques professionnels dans l'entreprise**
 - Les statistiques Accidents du Travail /Maladies Professionnelles
 - Les indicateurs
 - Les acteurs de la prévention
 - Les acteurs internes (rôles et missions)
 - Les acteurs externes (rôles et missions)
 - Les 9 Principes Généraux de Prévention
 - Le droit de retrait et le devoir d'alerte
 - Les différentes responsabilités (professionnelle, civile et pénale)
- ❖ **L'évaluation des risques professionnels**
 - Les définitions (risque, danger, situation dangereuse, prévention, protection, sécurité...)
 - Le mécanisme d'apparition du dommage
 - Les familles de dangers
 - Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Les autres documents obligatoires
 - Les sources documentaires en Santé & Sécurité au Travail
- ❖ **La visite de site / la visite d'inspection**
 - Les grilles de visite
 - Le recueil des témoignages des salariés
- ❖ **L'analyse des postes de travail**

- Les outils d'analyse : 5M, ITâMaMi
- Choisir des actions de prévention des risques de l'entreprise (9PGP, critères de choix)
- Etablir un plan d'actions

❖ **L'analyse des accidents du travail**

- La démarche
- La méthode de l'arbre des causes
- Proposer des actions correctives

METHODE PEDAGOGIQUE

- Démonstrative, participative (exercices seul et en groupe) et pratique (visite de site, analyse de situation de travail réelle)
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique, permettra l'accès à tout ou partie de l'entreprise et fournira les documents nécessaires, notamment le DUERP.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
- Vérification des acquis par des exercices pratiques tout au long de la formation.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'agrément de la préfecture des Hauts-de-France, nécessaire à l'animation de la formation des membres du CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

VALIDATION DE LA FORMATION

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives -
Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

3 jours

RECYCLAGE

Cette formation sera à refaire au prochain renouvellement de mandat de l'élu

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 10 personnes
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.